

Le circuit Cyclamed, de la collecte à la valorisation



Pourquoi une collecte?

Que faire de mes médicaments non utilisés ?



Dès qu'il y a un reste de médicament, ne serait-ce qu'un comprimé, celui-ci doit être rapporté dans son emballage au pharmacien.

L'association Cyclamed élimine ces médicaments non utilisés dans le respect des règles environnementales à des fins de valorisation énergétique et pour préserver la sécurité sanitaire domestique.

En revanche, l'emballage vide de médicament doit être dirigé vers le dispositif de valorisation des emballages mis en place par la commune (tri sélectif).

Dès la fin de leur traitement, les patients rapportent leurs médicaments non utilisés dans leurs emballages (ne serait-ce qu'un comprimé ou une gélule). Cela concerne tous les médicaments à usage humain, périmés ou non.

À la pharmacie, le contenu du sac est contrôlé : le pharmacien enlève si nécessaire les produits exclus du dispositif. Il place les médicaments non utilisés dans un carton marqué du logo Cyclamed. Une fois plein, il est fermé à l'aide d'un adhésif « À détruire ».

Dans le cadre de sa tournée quotidienne de livraison, **le grossiste répartiteur** charge les cartons pleins dans sa camionnette. Ceux-ci sont ensuite déposés dans un conteneur situé dans l'enceinte du grossiste.

Une fois plein, le conteneur est acheminé vers l'incinérateur partenaire de Cyclamed le plus proche. **Les médicaments collectés y sont éliminés proprement, dans le respect des règles environnementales**. L'énergie produite permet d'éclairer et de chauffer des logements.